



Bonjour,

Ce vendredi 4 octobre, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a officiellement statué sur le fait qu'aucun état membre ne pouvait interdire aux fabricants d'alternatives végétales à la *viande* l'utilisation de termes tels que «steak».

Une nouvelle victoire pour ACCRO, spécialiste des alternatives végétales à la viande, qui avait demandé la suspension du décret, aux côtés d'autres acteurs du marché.

Veuillez trouver ci-dessous la réaction de Renaud Saisset - directeur général d'ACCRO (Ntxfood) :

"On a toujours trouvé que ce décret était incohérent et ce pour deux raisons. D'une part, on ne cherche pas à tromper le consommateur avec nos produits. Il est d'ailleurs complètement capable de faire la différence entre un steak de viande et un steak végétal. D'autre part, il ne visait que les entreprises produisant en France et non pas tous les acteurs du marché. On se félicite que la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) ait rendu un avis favorable au végétal. Ca ne peut aller que dans le bon sens pour agir positivement sur le climat"

A propos d'ACCRO

Start-up innovante, issue de la food tech, créée en 2019, ACCRO est le spécialiste des alternatives végétales à la viande gourmandes et savoureuses. Animée par la volonté de contribuer à la protection du climat et de la planète, la marque se fixe pour objectif de donner à chacun les moyens d'agir à travers son alimentation, en végétalisant son assiette avec des alternatives gourmandes à intégrer dans son alimentation quotidienne. Certifiée B Corp, ACCRO veut être la marque qui réconcilie végétariens, flexitariens, amateurs de viande... autour du goût, de l'alimentation plaisir et de la consommation responsable ! Son ambition ? Devenir la marque d'alternatives végétales à la viande préférée des Français en 2024, et l'un des leaders européens de ce marché à horizon 2025. Pour y parvenir, ACCRO a lancé cette année, 8 nouvelles innovations produits pour atteindre les 18 références disponibles aux rayons traiteur végétal frais des GMS. De l'emblématique haché (premier produit développé par ACCRO), aux nuggets en passant par les allumettes goût fumé ou encore les boulettes... Une gamme étoffée pour satisfaire tous les goûts ! Les produits sont aujourd'hui disponibles dans plus de 5 000 magasins et plus de 1 000 restaurants partout en France.

Site internet : <https://accro.fr/>